

**MAIRIE D'AMPLEPUS**  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024  
**Extrait du registre des Délibérations**  
Délibération n°20

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le : 14/10/24

Publication le : 14/10/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit octobre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :**

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :** Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Nathalie CHANFRAY à Lydie AUGAY, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD à Corinne GELIN, Daniel DUMONTET à Dimitri GIRARD, Patricia PIVOT à Romain COLLIER

**Le ou les membres absent(s) :** Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-Pierre HERRADA, Nathalie CHANFRAY, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

*Vu l'Avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 30/09/2024*

Monsieur le Receveur Municipal nous transmet des états de produits irrécouvrables, et sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants :

- Dossier de surendettement N°000423031770  
Titres émis sur l'exercice comptable 2023 et 2024 (facturation cantine et garderie)  
Soit à admettre en non-valeur : 1 116.75 €  
Crédits prévus au compte 6542

Le Conseil municipal **APPROUVE** l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables sur le budget principal sur l'exercice 2024 pour la somme totale de 1 116.75 € qui sera imputée au compte 6542 dudit budget.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 8 octobre 2024

**Le secrétaire de séance**  
**Angélique GONIN-CHARTIER**



**Le Maire,**  
**René PONTET**

